

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JUILLET 2015**

Délibération
n°2015.07. 85.B

**Pôle d'échanges
multimodal de la gare
d'Angoulême -
Réalisation des
travaux :
aménagement
paysagers (lot 6) -
Procédure formalisée
négociée lancée par
la SPLA pour le
compte du
GrandAngoulême :
approbation du
marché**

LE 9 JUILLET DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 FLEAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2015**

Secrétaire de séance : Isabelle FOSTAN

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANÉAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2015

**DELIBERATION
N° 2015.07. 85.B**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : Madame GODICHAUD

POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LA GARE D'ANGOULEME - REALISATION DES TRAVAUX : AMENAGEMENTS PAYSAGERS (LOT 6) - PROCEDURE FORMALISEE NEGOCIEE LANCEE PAR LA SPLA POUR LE COMPTE DU GRANDANGOULEME : APPROBATION DU MARCHÉ

Par délibération n°257 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPLA GrandAngoulême Mobilité Aménagement, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, pour la mise en oeuvre du projet d'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare d'Angoulême.

En sa qualité de maître d'ouvrage délégué, la SPLA GrandAngoulême Mobilité Aménagement est chargée des différentes étapes de consultation des marchés publics, au nom et pour le compte de GrandAngoulême.

Par avis d'appel public à la concurrence publié le 3 mars 2015 au BOAMP sous le n°2750618 et au JOUE sous le n°2015/S042-073014, el le a lancé une consultation tendant à l'attribution du marché de travaux par voie de procédure négociée en application des articles 10, 144-1-1, 165, 166 et 169 du code des marchés publics (entité adjudicatrice) pour les travaux sur le parvis est de la gare à Angoulême – Lot 6 : Travaux d'aménagement paysagers.

Les marchés sont à bons de commande sur la base de prix unitaires sans minimum ni maximum.

La durée de réalisation des travaux est de 8 mois dont 1 mois de préparation, à compter de la date indiquée dans l'ordre de service.

Un délai d'entretien et de garantie de reprise est prévu d'une durée de 2 ans à compter de la réception des travaux.

L'appel à candidature fixait les date et heure limites de remise des plis au 20 mars 2015 – 17 heures.

4 plis ont été reçus dans les conditions définies par l'avis d'appel public à la concurrence :

| Candidat (numérotation par ordre de réception des plis) | |
|---|---|
| 1 | ANTOINE ESPACE VERTS |
| 2 | COTTIERE ESPACE VERT |
| 3 | PAYSAGES ET PEPINIERES / JARDINS DE L'ANGOUMOIS |
| 4 | CARRE VERT PAYSAGE |

La lettre de consultation, accompagnée des documents de la consultation, fixait les date et heure limites de remise des offres au 20 mai 2015 à 17 heures.

.../...

3 offres ont été reçues par la SPLA GrandAngoulême Mobilité Aménagement :

| Candidat (numérotation par ordre de réception des plis) | |
|--|---|
| 1 | COTTIERE ESPACE VERT |
| 2 | PAYSAGES ET PEPINIERES / JARDINS DE L'ANGOUMOIS |
| 3 | CARRE VERT PAYSAGE |

A l'issue des négociations engagées avec les candidats, la SPLA GrandAngoulême Mobilité Aménagement a présenté à la commission d'appel d'offres du GrandAngoulême son analyse des offres en fonction des critères et sous-critères pondérés annoncés dans le règlement de la consultation.

Lors de sa séance du 25 juin 2015, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise suivante ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :

→ au groupement PAYSAGES ET PEPINIERES (Mandataire) / JARDINS DE L'ANGOUMOIS (co-traitant), ayant son siège à Montbron (16220) pour un montant estimatif de 184 182,37 € HT.

Il appartient au bureau communautaire, bénéficiaire de la délégation du conseil en matière de marchés passés par voie de procédure formalisée, d'autoriser la SPLA GrandAngoulême Mobilité Aménagement à signer les marchés avec les entreprises désignées attributaires des marchés de travaux par la commission d'appel d'offres, qui a une compétence décisionnelle en la matière.

Vu les décisions de la commission d'appel d'offres du 25 juin 2015,

Je vous propose :

D'AUTORISER la SPLA GrandAngoulême Mobilité Aménagement, en qualité de mandataire du maître d'ouvrage pour l'opération d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare d'Angoulême, à signer les marchés de travaux pour le lot n° « Travaux d'aménagement paysagers » avec les entreprises déclarées attributaires par la commission d'appel d'offres du GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|--|--|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 juillet 2015 | <u>Affiché le :</u> 15 juillet 2015 |